

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

Propositions résultant de l'examen périodique effectué par le Comité pour les plantes

A. Proposition

Supprimer toutes les espèces du genre *Byblis* de l'Annexe II.

B. Auteur de la proposition

Australie

C. Justificatif

Petit genre de plantes carnivores de la famille monotypique des Byblidaceae. A l'époque de son inscription aux annexes CITES, le genre comptait deux espèces décrites. L'une, *Byblis liniflora*, était largement répartie dans le nord de l'Australie, le sud-est d'Irian Jaya, Indonésie, et était signalée en Papouasie-Nouvelle-Guinée. L'autre, *B. gigantea*, ne comportait que quelques petites populations près de Perth, dans l'ouest de l'Australie. L'inscription aux annexes était fondée sur cette espèce tandis que *B. liniflora* était inscrite comme taxon semblable. Ces plantes sont vendues dans le commerce des plantes carnivores. Elles n'ont guère de valeur horticole sauf pour les spécialistes.

Depuis la révision récente du genre pour le nord de l'Australie (Lowrie & Conran, 1998), 5 taxons sont reconnus dans la région. En Australie, le genre est réparti dans toute l'Australie-Occidentale, le Territoire du Nord et le Queensland.

Dans le cadre de l'examen décennal, le Comité CITES pour les plantes a retenu le genre *Byblis* comme pouvant être supprimé de l'Annexe II car il a fait l'objet d'un commerce très limité de spécimens prélevés dans la nature depuis que les taxons sont inscrits et parce qu'au moins quatre espèces du genre (voire toutes) sont des plantes annuelles facilement multipliées à partir des graines. *Byblis* produit en abondance des graines qui germent facilement après 24 heures de traitement à l'acide Gibberellic dilué à 10 ml/l.

A sa neuvième session (Darwin, juin 1999), le Comité CITES pour les plantes a appuyé pleinement la suppression proposée.

1. Taxonomie

- | | |
|--|---|
| 1.1 Classe | Magnoliatae |
| 1.2 Ordre | Rosales |
| 1.3 Famille | Byblidaceae |
| 1.4 Genre/espèces | <i>Byblis aquatica</i> (Lowrie & Conran 1998),
<i>B. filifolia</i> (Planch. 1848),
<i>B. gigantea</i> (Lindley 1839),
<i>B. liniflora</i> (Salisb. 1808),
<i>B. rorida</i> (Lowrie & Conran 1998) |
| 1.5 Synonyme scientifique de <i>B. filifolia</i> : | <i>B. liniflora</i> sous-espèce <i>occidentalis</i> |
| 1.6 Noms communs | anglais: Rainbow plant, Southern Byblis |
| 1.7 Numéros de code: | |

2. Données biologiques

2.1 Répartition géographique

Byblis aquatica

Espèce limitée au Territoire du Nord; tous les sites connus sont situés dans un rayon de 40 km autour de Darwin (12° 23' de latitude S, 130° 50' de longitude E), principalement à Palmerston, Howard Springs et Noonamah. Comme l'espèce a été reconnue récemment, l'on devrait trouver d'autres sites car il existe un vaste habitat lui convenant.

Byblis filifolia

Largement répartie dans la région de Kimberley en Australie-Occidentale, jusque dans le Territoire du Nord. La répartition géographique enregistrée par Lowrie & Conran (1998) présente une certaine discontinuité. Comme la situation taxonomique de l'espèce a été récemment clarifiée, l'on devrait trouver d'autres sites car il existe un vaste habitat lui convenant.

Byblis gigantea

Présente dans le sud-ouest de l'Australie-Occidentale de 29° 15' à 33° 15' de latitude S (sur 450 km et s'enfonçant à 50 km à l'intérieur des terres). Il y a une discontinuité dans la répartition géographique, une sous-population très limitée se trouvant dans le sud, dans quelques sites de Perth. Les auteurs d'un article récent sur le genre (Lowrie & Conran, 1998) sont prêts à reconnaître deux sous-espèces dans *B. gigantea* sur la base des différences morphologiques et de la répartition géographique.

Byblis liniflora

Largement répartie dans le nord de l'Australie-Occidentale, le Territoire du Nord et le Queensland. Sa présence a également été notée en Indonésie, dans la province d'Irian Jaya, par Van Steenis (1971). La présence en Indonésie repose sur un seul prélèvement fait près de Merauke; le spécimen trouvé est conservé à Leydes. L'espèce n'a pas été observée dans l'Herbarium indonésien de Bogor lors d'une recherche faite en 1998, pas plus que dans l'Herbarium national de Papouasie-Nouvelle-Guinée (O. Gideon, PNG *Forest Research Institute*, com. pers). On retrouve autour de Merauke le même habitat et la même végétation qu'en Papouasie-Nouvelle-Guinée aussi est-il probable qu'une étude confirmerait la présence de l'espèce dans la province occidentale. Si l'on se fonde sur la description publiée par van Steenis, le taxon trouvé en Indonésie paraît correspondre assez bien à *B. liniflora*. Toutefois, un examen récent du spécimen de Leydes a mis en lumière des différences dans certains caractères importants comme la pubescence du calice, la taille et le dessin des graines. La taxonomie devrait être approfondie.

Byblis rorida

Présente dans des sites disséminés dans toute la région de Kimberley en Australie-Occidentale.

2.2 Habitat

Les espèces du genre *Byblis* poussent dans divers habitats mais généralement dans des régions ayant des saisons humides, et en bordure d'eaux douces peu profondes ou de zones humides côtières, de cours d'eau et de zones d'infiltration. Ces plantes poussent sur divers types de sol, sableux à argileux, squelettiques, et parfois sur des affleurements rocheux.

2.3 et

2.4 Etat des populations et tendances de population

Aucune espèce de ce genre n'est enregistrée comme menacée sur les listes rouges de l'UICN.

Aucune espèce de *Byblis* n'est protégée en Australie par la loi de 1992 sur la protection des espèces en danger; aucune ne figure comme menacée, rare, ou mal connue, sur les listes nationales. La flore d'Australie-Occidentale qui est rare, menacée ou qui a besoin d'une protection spéciale peut être "déclarée rare", ce qui lui confère un statut de protection spéciale. Les plantes qu'on envisage de déclarer comme rares, ou les espèces faisant l'objet d'une surveillance continue pour s'assurer qu'elles ne sont pas menacées, sont considérées comme

"flore prioritaire". Aucune espèce de *Byblis* n'a été déclarée comme rare ou prioritaire en Australie-Occidentale. Aucune n'est classée dans les catégories de plantes protégées ou spécialement protégées dans le Territoire du Nord.

Byblis liniflora

N'est pas classée comme menacée ou rare par la législation indonésienne ou celle de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Byblis aquatica

L'espèce ayant été récemment découverte, ses populations et leurs tendances ne sont pas connues. De nombreux sites, situés à proximité de centres urbains comme Darwin et Palmerston, sont menacés par le défrichement. Il y a de nombreuses carrières dans son habitat. La présence de l'espèce a été notée dans une réserve naturelle.

Byblis filifolia

La situation taxonomique de l'espèce ayant été récemment clarifiée, ses populations et leurs tendances ne sont pas connues. La présence de l'espèce a été enregistrée dans plusieurs régions isolées ne se prêtant pas au développement et ne risquant pas d'être perturbées. L'espèce n'est pas considérée comme menacée. Sa présence a été notée dans deux réserves naturelles.

Byblis gigantea

Aucun effectif ou estimation de taille de population n'a été enregistré pour l'espèce mais elle est en général considérée comme "commune". Deux sous-espèces sont proposées: une forme "australe" et une autre "septentrionale". La septentrionale a été enregistrée dans une réserve naturelle. L'australe, près de Perth, est plus gravement menacée. Récemment encore, il y avait quatre populations mais un site a été urbanisé; les autres se trouvent dans la réserve universitaire, à l'aéroport de Perth et dans un petit site isolé en amont de la rivière Canning. Si la définition taxonomique en sous-espèces est adoptée, le taxon devra être revu pour établir si sa forme australe devrait être inscrite sur les listes de conservation du pays ou d'Etat. Certaines indications donnent à penser que contrairement aux autres espèces du genre, *B. gigantea* est peut-être une plante pérenne.

Byblis liniflora

Espèce commune, non considérée comme en déclin. Présence notée dans plusieurs réserves naturelles.

Byblis rorida

Espèce dont la tendance n'est pas connue mais qui est localement commune. Son aire de répartition étant isolée, elle n'est pas considérée comme menacée.

3. Données commerciales

3.1 Utilisation au plan national

Les spécialistes en plantes insectivores cultivent couramment les plantes du genre *Byblis*, qui sont vendues dans des pépinières spécialisées en Australie.

De petites quantités de graines sont récoltées chaque année sur des terres domaniales sous réserve de la possession d'un permis délivré par l'Etat. Les 120 g de graines de *B. gigantea* prélevées en 1997 constituent un prélèvement typique.

3.2 Commerce international licite

Total des exportations australiennes* de *Byblis gigantea*, d'espèces du genre *Byblis* (peut-être aussi des *gigantea*) et d'hybrides vivants de *Byblis* (Source: *Environnement Australia*)

Année	Quantité	Destination
1994	0	
1995	9	JP, SG
1996	0	
1997	10	GB, US, inconnue
1998	inconnue (2 exportations)	inconnue

*Tous les spécimens ont été reproduits artificiellement

Aucune exportation n'a été enregistrée de Papouasie-Nouvelle-Guinée ou d'Indonésie.

3.3 Commerce illicite

Les opinions divergent quant à l'ampleur du commerce illicite. L'on a avancé que comme la reproduction est facile, il n'y a guère d'avantages à prélever les plantes dans la nature. Quoiqu'il en soit, l'espèce est recherchée par les amateurs étrangers et selon des rapports documentés, ceux-ci (surtout des Européens) prélèvent illicitement des graines, des plantes et des boutures en Australie. La reconnaissance récente de nouveaux taxons créera une demande des amateurs.

3.4 Menace potentielle du commerce

3.4.1 Spécimens vivants

Toutes les données indiquent que le commerce international limité de ces taxons porte sur des plantes entières vivantes reproduites artificiellement. La plupart des pépiniéristes et des exportateurs se trouvent sur la côte est de l'Australie, loin de l'aire naturelle de ces taxons.

3.4.2 Parties et produits

L'on ne connaît pas de commerce de parties ou de produits de ces taxons. L'exportation de leurs graines n'est pas réglementée par la loi australienne.

4. Protection

4.1 Au plan national

L'exportation de *Byblis* est contrôlée au titre de la loi de 1982 sur la protection des espèces sauvages (Réglementation des exportations et des importations). Un permis d'exportation est requis pour tous les spécimens, qu'ils aient été reproduits artificiellement ou prélevés dans la nature. Cette disposition ne changera pas si la proposition est adoptée.

La loi de l'Australie-Occidentale (loi de 1950 sur la conservation des espèces sauvages) protège la flore indigène. Une licence est requise pour effectuer tout prélèvement sur les terres de la Couronne. Une licence est également requise pour vendre des plantes indigènes prélevées sur les propriétés privées. Ainsi, le commerce de la flore indigène est réglementé et suivi dans l'Etat. Les licences permettant d'effectuer des prélèvements sur les terres de la Couronne interdisent spécifiquement le prélèvement de plantes entières et les prélèvements risquant de compromettre la survie de la plante. Si la forme australe de *B. gigantea* était classée comme rare ou prioritaire en Australie-Occidentale, son prélèvement sur les terres de la Couronne serait interdit sans une autorisation spécifique.

4.2 Au plan international

Actuellement inscrit à l'Annexe II de la CITES.

4.3 Autres mesures de protection nécessaires

Aucune n'est requise car ce taxon est adéquatement protégé dans sa zone d'endémisme.

Comme le commerce international de ce taxon porte sur un matériel de culture et que les populations indigènes sont en sécurité et adéquatement protégées, la suppression de ce taxon de l'Annexe II est recommandée.

5. Information sur les espèces semblables

Non applicable

6. Commentaires d'autres pays d'origine

L'Indonésie a informé le Secrétariat qu'elle n'a pas d'objection à la suppression de *Byblis* de l'Annexe II. Commentant plus avant le projet de proposition, elle a également confirmé son appui à la suppression et indiqué qu'elle n'a pas enregistré d'exportations.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a informé le Secrétariat qu'elle appuie la proposition de suppression de ces taxons de l'Annexe II.

7. Remarques supplémentaires

8. Références

Erickson, R. (1968). *Plants of Prey in Australia*. Lamb Paterson, Perth.

Lowrie, A. & Conran, J.G. (1998) A taxonomic revision of the genus *Byblis* (Byblidaceae) in northern Australia. *Nuytsia* 12:59-74.

Van Steenis, C.G.G.J. (1971) Byblidaceae. In *Flora Malesiana* 7:135-137.